



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 55168

Texte de la question

M. Manuel Valls attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la situation des sapeurs-pompiers professionnels exerçant leur mission en zones urbaines sensibles (ZUS). Depuis la création de ces zones en décembre 1996, une nouvelle bonification indiciaire (NBI) est accordée à de nombreux agents de l'État qui y travaillent. Alors même que les sapeurs-pompiers y accomplissent une tâche essentielle et rendue souvent très dangereuse par les violences urbaines, ils n'en bénéficient pas dans leur très grande majorité. Au moment où les modalités d'attribution de la NBI doivent être révisées, il apparaît donc urgent que le Gouvernement s'inspire *a minima* des préconisations du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Il lui demande donc si elle entend accepter la création d'une NBI de 15 points pour l'ensemble des sapeurs-pompiers intervenant à titre principal dans les ZUS.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55168

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6986

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)